

Association « Ensemble en Scène Gironde »

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025-2026

Le règlement intérieur est un document officiel, un non-respect de ce dernier peut valoir l'exclusion définitive de l'association.

1. MODALITE D'INSCRIPTION :

L'âge minimum requis est de 5 ans révolu au 31 décembre 2025.

Tout élève doit :

- S'affilier à l'association, l'adhésion est fixée à 20€.

- S'acquitter de la cotisation annuelle COMPLETE, en délivrant au moment de l'inscription le ou les chèques immédiatement (jusqu'à 3 chèques).

N'oubliez pas de noter le nom de l'élève sur chaque chèque si différent de celui des parents.

Rappel des tarifs :

1 cours = 180€

- Approuver ce présent règlement.

TOUT DOSSIER IMCOMPLET SERA REFUSE.

2. VIE DE L'ASSOCIATION :

- Les cours commencent et finissent à l'heure. Il est donc impératif d'arriver 10 minutes avant le début du cours. (Il est recommandé aux enfants qui prennent les cours de 17h de se rendre directement à l'association dès la sortie de l'école avec un goûter.)

- Durant chaque cours politesse et respect d'autrui sont demandés. Tout manquement à ces règles sera signalé voire sanctionné.

- Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à la prise en charge effective du cours.

- Les oublis, pertes et vols des effets personnels sont à la charge de l'élève et non de l'association.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'association ESG ou un de ses professeurs.

- Un élève absent plus de trois fois par trimestre pourra se voir exclu des cours. En effet un trop grand nombre d'absences dans certains cours pénalise le travail du groupe ; le théâtre est un art aussi bien individuel que collectif.

- Dans le cadre de ses activités, l'association est amenée à photographier et filmer les adhérents. Les photos et vidéos pourront être utilisées pour le site internet de l'association ainsi que ses réseaux sociaux. En signant ce règlement vous acceptez donc que ces photos soient utilisées.

- Les chewing gums sont interdits en cours.

- Pour des raisons d'hygiène, il est formellement interdit de rentrer dans la salle avec des chaussures de ville.

Nous suivons le calendrier scolaire, de ce fait les cours sont interrompus durant les vacances scolaires (tousaint, Noël, hiver, printemps et vacances d'été). Sauf exception pour répétition ou cours à rattraper.

Les cours lors des jours fériés ne sont pas comptés mais peuvent être maintenus en fonction du nombre d'élèves présents et du professeur.

3. MODALITE DE REMBOURSEMENT :

Les remboursements des cours se feront uniquement pour :

- Raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical indiquant l'arrêt de l'activité pour plus d'un mois.) Le remboursement sera fait sur demande.
 - Déménagement dans un autre département et seulement dans un autre département (sur présentation d'un justificatif)
 - Toute fermeture de l'association exceptionnelle et indépendante de notre volonté (ex : crise sanitaire, incendie, dégâts des eaux) ne se verra pas remboursée. Cependant l'association mettra tout en œuvre pour assurer un service minimum.
- Aucune retenue sur le montant du forfait ne sera consentie en cas de cours manqués du fait de l'élève.
- Si un cours est annulé par manque d'élève, celui-ci ne sera pas rattrapé, seuls les cours annulés du fait du professeur seront rattrapés.

ATTENTION : TOUT MOIS ENTAME EST DÛ.

4. STAGES :

L'association propose des stages. Ils ont pour but de découvrir d'autres pratiques, approfondir les techniques enseignées dans nos cours ou encore se perfectionner.

- Ces stages et soirées auront lieu en dehors des heures de cours habituels et peuvent avoir lieu en week-end et pendant les vacances scolaires.
- Les cotisations ne donnent pas accès à ces stages : des tarifs spécifiques seront appliqués.
- Une tenue adéquate en fonction de l'activité lors des stages sera demandée.

5. SPECTACLES:

Nous proposerons plusieurs types de représentations au cours de l'année. 1 par trimestre.

- Un spectacle de Noël dans le but de montrer le travail effectué lors de la première partie de l'année.
- Une représentation de milieu d'année qui pourra être en présentiel ou en distanciel en fonction de la modalité choisie (ex: création d'une websérie, d'un clip ...)
- Un spectacle de fin d'année pour terminer ensemble avec un beau projet.

Pour ce qui est des costumes nous essaierons un maximum de faire avec les « armoires » des comédiens cependant si nous devons acheter du matériel ou des costumes pour une représentation nous effectuerons des événements exceptionnels amenant financements (vente de de gâteaux, tombola ...)

Dans les cas de spectacles en présentiel les entrées spectateurs sont payantes (le tarif varie en fonction de la location ou non de la salle de représentation).

En signant ce règlement je m'engage fermement pour les 10 mois de cours sans absences répétées, et je m'engage à respecter les règles de l'association Ensemble en Scène Gironde.

Fait à Bourg sur Gironde

Le :

Lu et approuvé :